



Mairie de SEYNOD
1 pl Hôtel de Ville
BP 25
74601 SEYNOD CEDEX

A l'attention de Mme Le Maire

Caluire le 7 août 2015

Maire		
Elus	Bligny	✓
Direction	Foncia	✓
Autres	DAU - SEYNOD S.	✓

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Construction d'une résidence intergénérationnelle –
ZAC de Loverchy – 74 SEYNOD - AFUL de Grand Bois

Opération suivie par : Céline PERRI – 04 72 27 43 51

Madame le Maire,

Je fais suite au courrier de Monsieur Moreau qui vous a été adressé le 23/07/15 et comme convenu avec Jean Sornay, lors de la signature de l'acte, je vous adresse ci-joint les éléments de réponse :

- Nous nous sommes engagés formellement dans le bail administratif emphytéotique signé le 23/07/15 à prendre les mesures nécessaires pour limiter les nuisances de notre chantier.
- Nous joignons à la présente, un plan masse du projet précisant le périmètre clôturé pendant le chantier, l'emplacement de l'accès au terrain, l'usage des différentes zones des parkings mobilisés.
- Un constat d'huissier est prévu préalablement au démarrage des travaux, il concernera l'ensemble du terrain, ces abords et les bâtiments contigus. Il sera réalisé contradictoirement, et un représentant de l'AFUL sera par conséquent convié.
- En ce qui concerne l'état des abords pendant et après travaux, les marchés de travaux prévoient bien un entretien régulier des accès chantier, des voiries et les remises en état en cas de dégradation.
- Nous vous confirmons que toutes les entreprises qui seront choisies pour ce chantier seront en possession d'une assurance RC dont nous pourrions transmettre la copie à l'AFUL.
- Nous nous tenons à la disposition de l'AFUL pour tenir une réunion dans le mois suivant la réception du chantier.

Nous vous remercions de bien vouloir adresser ces éléments à l'AFUL, afin qu'ils soient présentés à leur Assemblée Générale.

Voici l'extrait des marchés sur l'entretien et les nuisances :

Est prévu :

- *L'entreprise exécutera chaque jour, le nettoyage des espaces extérieurs et l'enlèvement des gravois. À la fin de ses travaux, elle effectuera un nettoyage complet du terrain et des abords.*
- *Afin d'éviter la pollution par les poussières, l'entreprise devra arroser et utiliser des bâches de protection si nécessaire.*
- *Le nettoyage régulier des accès du chantier sur les voies publiques ou privées ainsi que des abords, est à la charge du présent lot.*
- *Il en sera de même de l'entretien en cours de chantier, et de la remise en état éventuelle en fin de chantier, des voies d'accès publiques ou privées.*
- *Les dégâts causés par l'entreprise sur les voies publiques ou privés seront réparés à la charge du présent lot sans supplément de prix.*
- *Toutes les nuisances devront être réduites au minimum, les travaux se déroulent en site urbain.*
- *Tous les matériels utilisés sur le chantier devront être du type insonorisé.*
- *Les travaux de nuit sont interdits.*

Extrait des marchés sur les clôtures de chantier :

Est prévu :

- *La fourniture et la pose d'une clôture au pourtour du chantier de type " Héras" ou équivalent, mise en œuvre pour isoler le chantier des parties accessibles au public, hauteur totale minimum 2,00 m, avec raidisseurs tous les 2.00 m maximum, clôture jointive et résistante, l'ensemble des clôtures devront solidement "ancrer" aux sols.*
- *1 portail plein de service de largeur 4.00 m et fermant à clé pour l'accès.*
- *1 portail piéton de largeur 1.00 m, et fermant à clé.*
- *L'aménagement des accès avec les signalisations adaptées.*
- *Toute signalisation d'interdiction d'accès au chantier et de prévention des dangers sur toute la périphérie.*
- *Les déplacements nécessaires des clôtures et des portails selon les besoins du chantier et notamment au niveau des tranches ferme et conditionnelle et cela tout au long du chantier, et selon le phasage des travaux, notamment pour les travaux de terrassement, etc....*
- *La dépose, de cette clôture en fin de chantier sur ordre spécifique de la Maîtrise d'œuvre.*

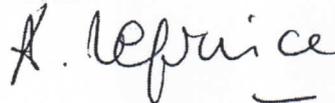
Pouvez-vous nous confirmer que vos services ont d'ores et déjà sollicité l'AFUL pour qu'une AG extraordinaire soit organisée pour décider des accès à notre terrain, ainsi que l'échéance à laquelle interviendra cette décision.

Vous comprendrez que nous ne pourrons pas démarrer le chantier tant que nous n'aurons pas l'assurance que les accès à notre terrain, prévus au PC, seront régularisés.

Dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

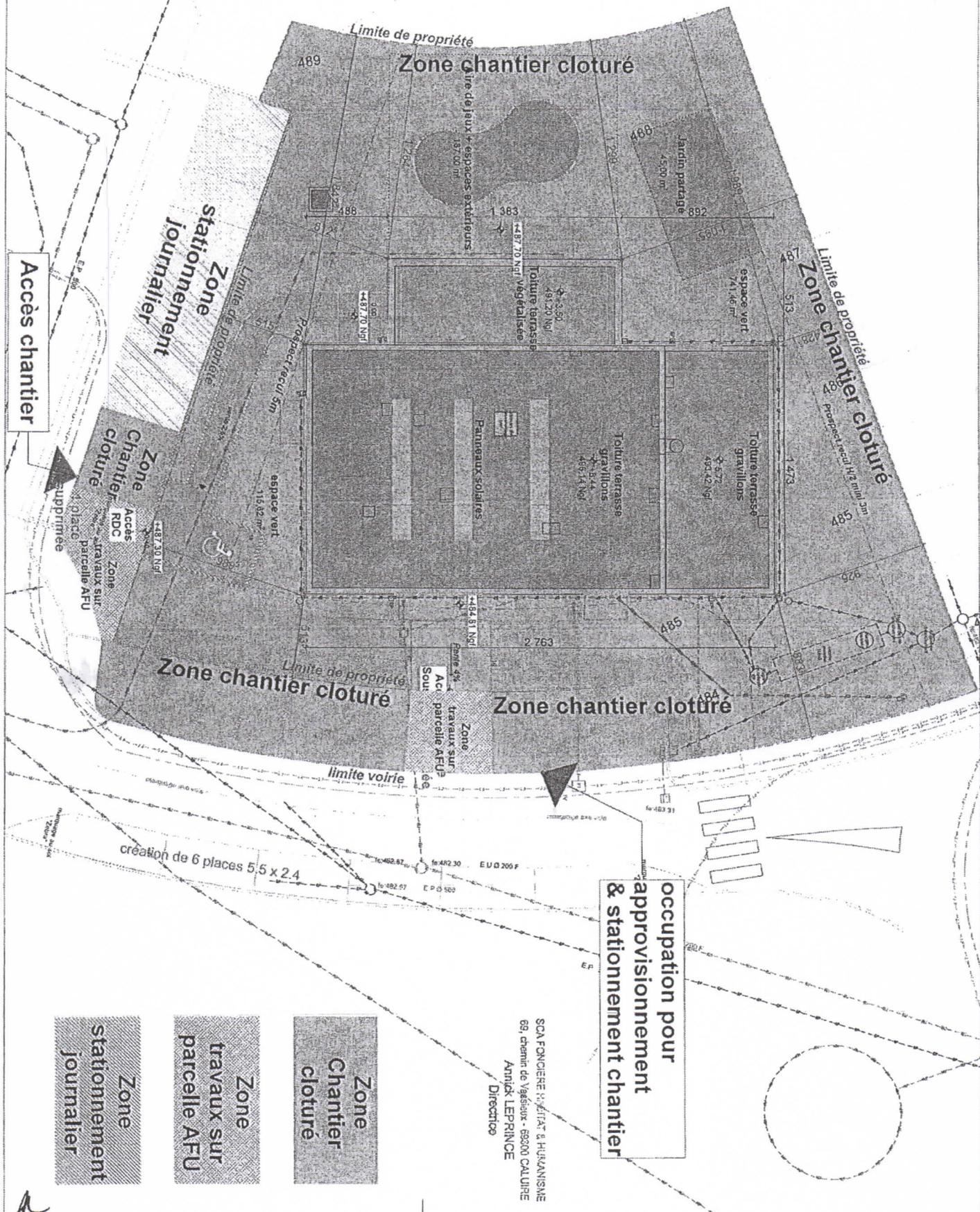
Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos sincères salutations.

Annick LEPRINCE
Directrice



Copie :

- Jean Sornay – Habitat et Humanisme Haute-Savoie
- Mme Seyssel – ville de Seynod



**occupation pour
approvisionnement
& stationnement chantier**

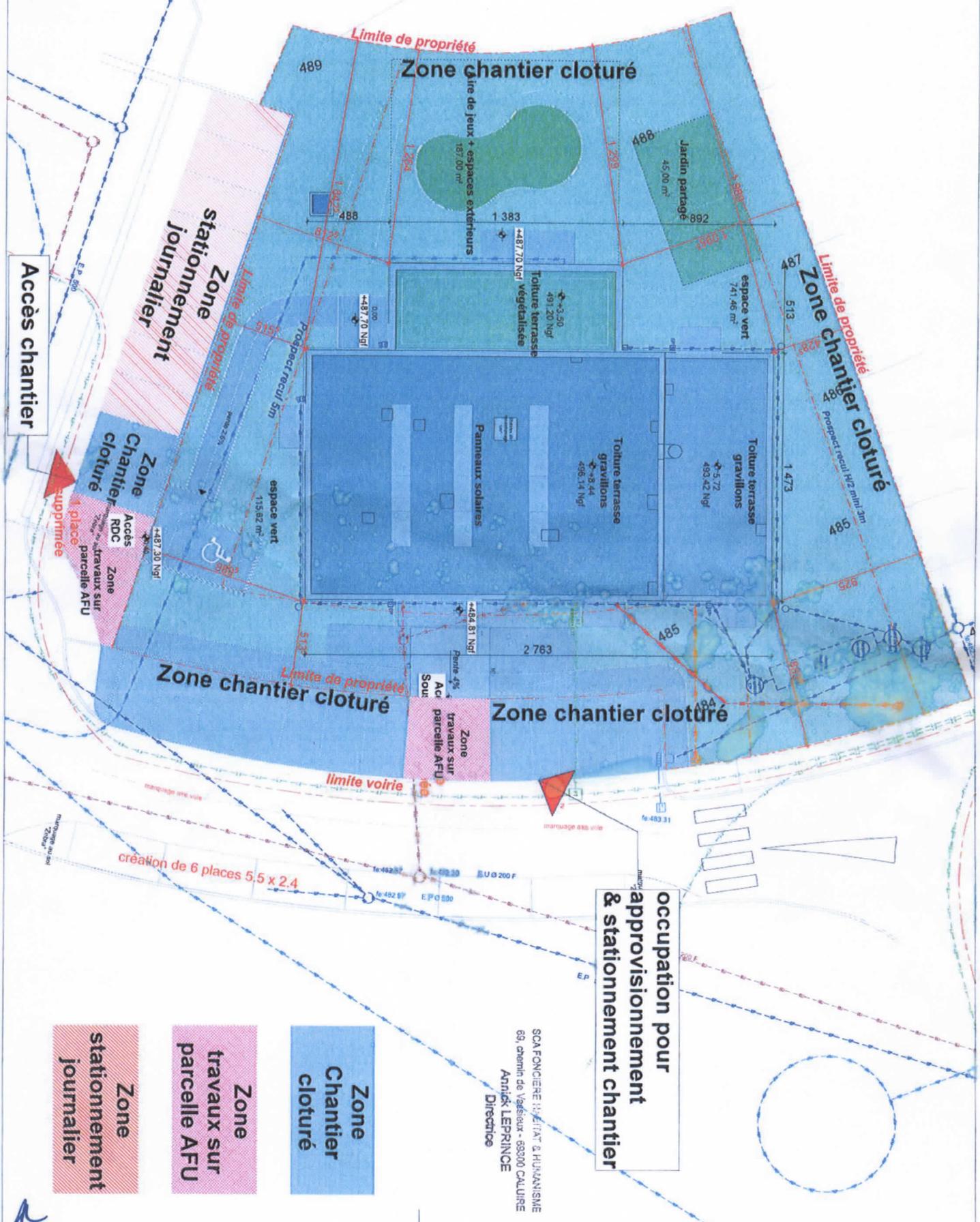
**Zone
stationnement
journalier**

**Zone
travaux sur
parcelle AFU**

**Zone
Chantier
cloture**

SCA FONCIERE H. J. FAT & HUMANISME
69, chemin de Yvèsieux - 69300 CALUIRE
Annick LEPRINCE
Directrice

Date / Indice 31/07/2015 - B	Résidence intergénérationnelle Roger Socco Habitat Humanisme	Phase / Plan n°	Masse Chantier	Echelle. 1:200	
---------------------------------	---	-----------------	----------------	-------------------	--



Accès chantier

Zone stationnement journalier

Zone chantier cloturé

occupation pour approvisionnement & stationnement chantier

Zone stationnement journalier

Zone travaux sur parcelle AFU

Zone Chantier cloturé

SCA FONCIERE HUMANISME
89, chemin de Vaseux - 69300 CALUIRE
Annick LEPRINCE
Directrice